

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL  
MISSION MINISTÉRIELLE  
PROJETS ANNUELS DE PERFORMANCES  
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR

2022

FINANCEMENT DES  
OPÉRATIONS  
PATRIMONIALES  
ENVISAGÉES EN 2021 ET  
EN 2022 SUR LE COMPTE  
D'AFFECTATION SPÉCIALE  
« PARTICIPATIONS  
FINANCIÈRES DE L'ÉTAT »



PROGRAMME 367

---

**FINANCEMENT DES OPÉRATIONS PATRIMONIALES ENVISAGÉES EN 2021 ET EN  
2022 SUR LE COMPTE D’AFFECTATION SPÉCIALE « PARTICIPATIONS  
FINANCIÈRES DE L’ÉTAT »**

MINISTRE CONCERNÉ : BRUNO LE MAIRE, MINISTRE DE L’ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

**Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »**

Programme n° 367 | PRÉSENTATION STRATÉGIQUE

**PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES**

Responsable du programme n° 367 : Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022 sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »

Le contexte économique et de marché, marqué par la crise sanitaire de la COVID-19, a généré en 2021 et génère encore en 2022 une impasse budgétaire sur le compte d'affectation spéciale des participations financières de l'Etat (CAS PFE). Compte tenu du contexte économique, le CAS PFE peut être conduit à réaliser des opérations pour un niveau de dépenses supérieur à la normale sans être en mesure de dégager suffisamment de recettes de cessions pour couvrir les nouveaux besoins d'intervention identifiés par l'Agence des Participations de l'Etat pour l'exercice 2022.

Par ailleurs, le programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire » ne permet pas de répondre au besoin de ressources identifié sur le compte, dès lors que ce programme ne vise que le financement de dépenses d'intervention en fonds propres, quasi-fonds propres et titres de créance auprès des entreprises stratégiques fragilisées par les conséquences économiques de la crise sanitaire.

En l'occurrence, certaines opérations à la fois récurrentes et/ou nouvelles ont été identifiées par l'APE comme susceptibles d'intervenir au cours de l'exercice 2022, sans que celles-ci puissent être rattachées par nature au programme 358, et sans que les recettes devant être rattachées au compte au cours de l'exercice ou que le solde comptable du compte puissent être en mesure de les financer.

Il est donc procédé, au titre du projet de loi de finances pour 2022, à l'ouverture de 748 M€ de crédits sur le programme 367 créé par la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021, en vue de doter le CAS PFE en recettes en fonction des besoins d'intervention identifiés pour 2022 qui pourraient justifier le versement de recettes nouvelles sur le compte, afin d'éviter notamment que son solde comptable ne se dégrade au-delà ce qui est jugé soutenable.

Les versements seront réalisés progressivement, au fur et à mesure de la survenance des besoins d'intervention identifiés par l'Agence des Participations de l'Etat dans le courant de l'exercice 2022 sur le CAS PFE.

En raison de la nécessité d'articuler le rythme de versement au compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'Etat » avec la réalisation effective des opérations financières de nature patrimoniale qui sont envisagées, le responsable de programme est le Commissaire aux participations de l'Etat.

La dépense prévue sur ce programme présente les caractéristiques suivantes :

- il s'agit exclusivement d'une dépense de titre 3 ;

- l'intégralité des dépenses effectuées sur le programme transitera par le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État ». Elles se traduiront par une recette sur le compte d'affectation « Participations financières de l'État » et, *in fine*, par des dépenses de titre 7 (opérations financières) ;

- les dépenses se feront au rythme de la réalisation des opérations financières identifiées par l'APE.

**Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022  
sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »**

**Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022  
sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »**

Programme n° 367 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

**PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES**

## 2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

## 2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021 et en 2022	748 000 000	0
<b>Total</b>	<b>748 000 000</b>	<b>0</b>

## 2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	FdC et AdP attendus en 2022
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021 et en 2022	748 000 000	0
<b>Total</b>	<b>748 000 000</b>	<b>0</b>

**2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)****2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2021
<b>Total</b>	<b>0</b>

**2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT**

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	FdC et AdP prévus en 2021
<b>Total</b>	<b>0</b>

**Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022  
sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »**

Programme n° 367 | PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre ou catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en LFI pour 2021	Demandées pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022	Ouverts en LFI pour 2021	Demandés pour 2022	FdC et AdP attendus en 2022
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	0	748 000 000	0	0	748 000 000	0
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	0	748 000 000	0	0	748 000 000	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>748 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>748 000 000</b>	<b>0</b>

## JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

## ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

## ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021 et en 2022	0	748 000 000	748 000 000	0	748 000 000	748 000 000
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>748 000 000</b>	<b>748 000 000</b>	<b>0</b>	<b>748 000 000</b>	<b>748 000 000</b>

**Financement des opérations patrimoniales envisagées en 2021 et en 2022  
sur le compte d'affectation spéciale « Participations financières de l'État »**

Programme n° 367 | JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

DÉPENSES PLURIANNUELLES

ÉCHÉANCIER DES CRÉDITS DE PAIEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2021

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 (RAP 2020)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2020 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2020	AE (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	CP (LFI + LFRs) 2021 + reports 2020 vers 2021 + prévision de FdC et AdP	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021
0	0	2 000 000 000	2 000 000 000	0

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP au-delà de 2024
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2021	CP demandés sur AE antérieures à 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP 2024 sur AE antérieures à 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE antérieures à 2022
0	0 0	0	0	0
AE nouvelles pour 2022 AE PLF AE FdC et AdP	CP demandés sur AE nouvelles en 2022 CP PLF CP FdC et AdP	Estimation des CP 2023 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP 2024 sur AE nouvelles en 2022	Estimation des CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022
748 000 000 0	748 000 000 0	0	0	0
<b>Totaux</b>	<b>748 000 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENT SUR AE 2022

CP 2022 demandés sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2023 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022	CP au-delà de 2024 sur AE nouvelles en 2022 / AE 2022
100,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %

## JUSTIFICATION PAR ACTION

**ACTION 100,0 %**

01 – Assurer un niveau de recettes au CAS PFE permettant la réalisation des opérations patrimoniales prévues en 2021 et en 2022

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FdC et AdP attendus
Autorisations d'engagement	0	748 000 000	<b>748 000 000</b>	0
Crédits de paiement	0	748 000 000	<b>748 000 000</b>	0

## ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	748 000 000	748 000 000
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	748 000 000	748 000 000
<b>Total</b>	<b>748 000 000</b>	<b>748 000 000</b>

Les crédits ainsi ouverts sur le programme 367 permettront ainsi de couvrir celles des dépenses devant intervenir sur le CAS "Participations financières de l'Etat" qui ne pourront être financées ni par des cessions de recettes, ni par des abondements du programme 358 « Renforcement exceptionnel des participations financières de l'Etat dans le cadre de la crise sanitaire ».